



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE PARIS 4 - PARIS SORBONNE
N° demande: S3100025741
Domaine : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Mention : PHILOSOPHIE ET SOCIOLOGIE

Appréciation générale :

Le dossier donne l'impression de difficultés d'harmonisation entre les deux composantes Philosophie et Sociologie. La première offre une formation caractérisée par une ouverture minimale envers les autres disciplines : 4 semestres généralistes pour acquérir principalement une culture générale en philosophie puis deux semestres de spécialisation sans jamais viser une voie professionnelle précise ; la seconde est plus ouverte sur les autres disciplines proposées en Sciences Humaines et Sociales (options obligatoires en L1) et prend en compte plus largement les besoins des étudiants (langues vivantes, TICE) en matière d'insertion professionnelle.

Si cette divergence d'approche soulève déjà des questions en termes de cohérence et de lisibilité, l'organisation même de cette double mention est apparue, à la lecture du dossier, gravement défectueuse et même dangereuse.

En effet, elle permet à l'étudiant qui choisit de limiter sa formation à une seule des deux disciplines d'obtenir un diplôme à double compétence, ce qui est totalement inacceptable.

Cette organisation peut aussi mettre en cause l'enseignement de langue vivante: il semble en effet possible de valider une licence de « Philosophie option Philosophie » sans enseignement de langue vivante, ce qui est en contradiction avec les règles définissant une licence.

Si la qualité des enseignements est incontestable, une réorganisation de la mention semble donc absolument nécessaire. La note finale donnée à la mention est liée à cette grande faiblesse qui doit être impérativement corrigée.

Les points les plus forts :

1-	Offre de formation très complète dans les deux disciplines de la mention.
2-	
3-	

Les points les plus faibles :

1-	L'organisation de la mention peut conduire à délivrer un diplôme à double compétence sans avoir suivi les enseignements d'une des deux disciplines constitutives. Le caractère optionnel des langues vivantes et des TICE dont les étudiants peuvent se dispenser dans l'architecture proposée n'est pas non plus acceptable.
2-	Ouverture insuffisante aux autres disciplines du domaine SHS (pas d'UE d'ouverture obligatoire en L1 pour une partie des étudiants) et approche bien trop divergente en terme de formation entre les deux options.
3-	Dispositif insuffisant d'accompagnement et de conseil aux étudiants.

Recommandations :

Si le choix est fait de maintenir la mention sous le libellé « philosophie sociologie » les étudiants titulaires devront être obligatoirement formés et compétents dans les deux disciplines.

Il est donc nécessaire de revoir totalement l'organisation de cette double mention.

Quelle que soit la solution choisie (séparation en deux mentions ou réorganisation de la double mention) il semble nécessaire d'ouvrir le parcours « Philosophie » par des UE obligatoires choisies hors de cette discipline et de renforcer l'enseignement des langues vivantes sur le modèle proposé dans les maquettes du parcours sociologie ; leur enseignement doit être obligatoire à l'intérieur de chaque année si ce n'est au sein de chaque semestre.

Il serait bon, par ailleurs, de mener une réflexion plus en profondeur sur l'orientation des étudiants au-delà de la licence et des masters recherche : même si les licences restent généralistes, il est nécessaire d'y prévoir des enseignements professionnalisants plus développés. Il serait ainsi judicieux de penser en particulier aux éventuels futurs enseignants de lycées et collèges, voire du 1^{er} degré.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : C